



PROVINCE DU BRABANT WALLON - COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du 22 février 2023

Présents : M. N. TAMIGNIAU Bourgmestre-Président ;
M. F. BRANCART, M^{mes} SACRÉ et NETENS, M. PEETROONS Échevin(e)s ;
M. LACROIX Président du C.P.A.S. ;
M^{me} N. BRANCART, MM. DELMÉE, DE GALAN et HANNON,
M^{me} DORSELAER, MM. SAMPOUX et PISSENS, M^{elle} BAUGNET,
M^{mes} DERIDDER, de MONTPELLIER d'ANNEVOIE et MAHIANT,
M^{elle} ROMEYNS, M^{me} RABBITO, M. LAMBERT et M^{me} MAYET, Conseillers ;
M. M. LENNARTS, Directeur général.

Objet : École communale. Organisation des classes vertes au cours de l'année scolaire 2023-2024.
Entérinement de la décision du Collège communal du 3 février 2023 portant attribution du marché de services : décision [506.400].

Vu la délibération du Collège communal du 3 février 2023 portant décision d'attribuer le marché de services relatif à l'organisation des classes vertes pour l'année scolaire 2023-2024 au *Domaine de Mambaye*, rue de Barisart, 291 à 4900 Spa ;

Considérant que le Collège communal a alors fait référence à l'article L1311-5 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié, pour justifier l'urgence de sa décision, complétant son argumentation en ces termes :

"on notera qu'en l'espèce – s'agissant de la réservation d'infrastructures d'hébergement fort prisées par le secteur de l'enseignement – il s'avère incontournable de prendre dès à présent les mesures nécessaires en vue de garantir leur mise à disposition de l'école communale aux dates compatibles avec la vie scolaire propre à l'établissement" ;

Considérant que le montant estimé du marché – à l'heure d'écrire ces lignes, le nombre d'élèves participants n'est pas encore arrêté – est de l'ordre de 20.800,00 EUR ;

Considérant que les parents des élèves seront invités à participer aux frais, moyennant un fractionnement du paiement en 3 versements (100,00 EUR en juin 2023, 100,00 EUR en octobre 2023 et le solde en janvier 2024), limitant ainsi l'intervention financière de la Commune, le cas échéant, à un maximum de 15,00 EUR par participant ;

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié, et plus spécialement ses articles L1124-40 §1^{er}-3^o et L3122-2-4^o-littera a ;

Considérant que les crédits appropriés seront portés au budget de l'exercice en cours lors de sa prochaine modification, à l'article 722/124-22 ;

Où M. F. BRANCART, Échevin de l'Enseignement, en son rapport ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité, **DÉCIDE** :

Article 1^{er} : d'entériner la décision, prise en urgence par le Collège communal le 3 février 2023, portant attribution du marché de services relatif à l'organisation des classes vertes pour l'année scolaire 2023-2024, au *Domaine de Mambaye*, rue de Barisart, 291 à 4900 Spa.

Article 2 : Une expédition de la présente délibération sera transmise au service communal des finances afin que le montant de la dépense soit porté au budget de l'exercice en cours lors de sa prochaine modification, à l'article 722/124-22.

Par le Conseil,

Le Secrétaire de séance
(s) M. LENNARTS

Le Président de séance
(s) N. TAMIGNIAU

Pour extrait conforme :
Braine-le-Château, le 23 février 2023

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Le Bourgmestre,

N. TAMIGNIAU